



## Suippes info.com **FÉVRIER** **2020**

**Le conseil municipal qui devait avoir lieu le 29 janvier a été reporté au 05 février, 20h30, salle du conseil en mairie.**



L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

L'enquête a lieu tout au long de l'année auprès d'un

échantillon de logements tirés aléatoirement sur l'ensemble du territoire. Certains de ces logements se situent dans notre commune. Ces ménages seront prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêtrice de l'INSEE.

**Période de collecte** (une prise de contact avec le ménage pourra se faire la semaine précédant la période de collecte) : **du 03 au 22 février 2020.**

Madame DEHEC Chantal, enquêtrice, sera munie d'une carte officielle et tenue au secret professionnel.

MERCI de lui réserver un bon accueil.



### Dates des prochaines élections municipales

- 1<sup>er</sup> tour dimanche  
15 mars
- 2<sup>em</sup> tour dimanche  
22 mars

### Date butoir pour s'inscrire sur les listes :

Vendredi 7 février 2020.

### Cartes électorales :

Les personnes qui n'ont pas reçu leur carte électorale lors de la dernière élection Européenne de mai 2019, sont priées de se présenter en mairie afin de se la voir remettre. Nous en profiterons pour vérifier les adresses.

Pour les nouveaux inscrits, après mai 2019 => Les électeurs recevront leur carte avant les élections municipales, soit au plus tard 3 jours avant le scrutin.

### Comment s'inscrire (solution au choix) :

En utilisant le service en ligne  
=> <https://www.service-public.fr/compte/se-connecter>

En se présentant en mairie.

En envoyant le formulaire et les pièces justificatives par courrier.

### Quelles pièces présenter pour s'inscrire :

- la photocopie de votre carte d'identité ou de votre passeport valide ou périmée depuis moins de 5 ans (au jour du dépôt de votre demande).

- votre justificatif de domicile de moins de 3 mois, à votre nom et mentionnant l'adresse de votre domicile sur la commune.

- ainsi que le formulaire de demande d'inscription complété.

### Rappel :

La personne qui atteint l'âge de 18 ans est inscrite d'office sur les listes électorales si elle a accompli les formalités de recensement à 16 ans.

Si ce n'est pas le cas, elle doit demander son inscription sur les listes électorales à la mairie.

### « ENTRAÎNER SA MÉMOIRE, TOUT EN PRENANT PLAISIR »

Le CLIC des Sources en partenariat avec l'association Brain Up vous invite à assister le **Judi 20 février, de 10h00 à 12h00**, au Centre Culturel et Associatif Jean HUGUIN à la conférence

« Ma mémoire, pourquoi et comment la stimuler ? » animée par un neuropsychologue.

Cette conférence sera suivie de 5 ateliers du jeudi 27 février au jeudi 26 mars de 10h00 à 12h00.

« Où ai-je bien pu mettre mes clés ? » « Qu'est-ce que je suis venu chercher ici ? » ou « J'ai le mot sur le bout de la langue ! ». Autant de situations du quotidien qui nous interpellent, nous inquiètent et finissent par nous faire douter de notre mémoire.

Pour y répondre, venez échanger et travailler votre mémoire grâce à des jeux d'attention et d'observation, à des exercices de logique et de vocabulaire. C'est aussi l'occasion de partager vos expériences de vie et d'être conseillé par un professionnel qui répondra à toutes vos questions sur le fonctionnement de la mémoire et sur les effets de l'âge.

Gratuit et ouvert à tous, c'est avant tout un moment de plaisir et de convivialité.

Le nombre de places est limité !

Inscrivez-vous vite auprès du CLIC des Sources **avant le 14 février 2020** au 03.26.63.54.47/48.

**SERVICES ET PERMANENCES**  
**AU SEIN DU CENTRE CULTUREL ET**  
**ASSOCIATIF JEAN HUGUIN**  
9, rue St Cloud

**SERVICES ET PERMANENCES**

**Accueil / Secrétariat / Communication**

Horaires :

Du lundi au vendredi,  
de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h15

☎ 03 26 63 54 42

[communication@villedesuippes.fr](mailto:communication@villedesuippes.fr)

**Pôle Enfance Jeunesse**

☎ 03 26 63 54 44 / 06 01 07 13 09

[pej@villedesuippes.fr](mailto:pej@villedesuippes.fr)

Horaires :

Lundi, mardi, mercredi et jeudi  
8h30-12h00 / 14h45-18h30

Vendredi, de 8h30 à 12h00 & de  
13h30 à 16h00



Pour les enfants  
nés en 2017  
MERCI de vous  
munir du livret  
de famille et du  
carnet de santé.

**La Maison de services au public (MSAP)**

**FERMÉE toute la journée le jeudi 09 janvier**

Horaires :

Du lundi au vendredi,  
de 8h30 à 12h & de 13h30 à 16h

[msap@cc-regiondesuippes.com](mailto:msap@cc-regiondesuippes.com)

- **Consultation gratuite d'avocat**, merci de vous  
rapprocher de Mme DOLLEANS

☎ 03 26 63 54 49

**FERMÉE du vendredi 14, 17h00**  
**au lundi 02 mars, 8h45**

**Le CLIC des Sources**

☎ 03 26 63 54 48 – 03 26 63 54 47

Horaires : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h &  
de 13h30 à 17h

[clic@cc-regiondesuippes.com](mailto:clic@cc-regiondesuippes.com)

**Le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM)**

Mme MONTEL SAINT-PAUL

☎ 03 26 63 54 50 - 06 07 13 87 38

[ram@cc-regiondesuippes.com](mailto:ram@cc-regiondesuippes.com)

- Pour un rendez-vous avec une assistante sociale  
ou une conseillère en économie sociale et familiale  
du **Conseil départemental**, prendre rendez-vous  
au 03 26 60 85 09.

- Mme CHAMPAGNE de **Châlons Habitat**, le  
2<sup>ème</sup> vendredi du mois, de 14h00 à 16h30, sans  
rendez-vous.

- M. SCHMASSMANN de la **Mission Locale**  
(jeunes de plus de 16 ans et de moins de 26 ans qui  
ne sont plus scolarisés), les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> *mercredis*  
sur rendez-vous ☎ 03 26 68 54 02,  
de 14h à 16h – [contact@ml-chalons.fr](mailto:contact@ml-chalons.fr)

- **Permanences de la Brigade de contact**,  
Vendredi, de 9h30 à 11h30

Permanence mensuelle de la **conciliatrice de**  
**justice**, mardi 18 février après-midi.  
Prendre rendez-vous en mairie, au 03 26 70 08 55.

**CONCILIER, RÉCONCILIER,**  
**CONCILIATION**

La conciliation est un exercice noble qui a pour  
objectif de résoudre un différend, solder un conflit,  
entre des parties opposées, dans l'équité de chacun,  
afin d'éviter une action en justice (procédure  
longue, coûteuse, au sort incertain).

Les parties sont : des particuliers, des entreprises,  
des personnes morales.

Préambule : les parties doivent accepter d'échanger  
d'une façon contradictoire, objective, sans passion,  
sur la nature du différend afin de bien l'identifier.

Cette étape réussie permet d'engager la  
conciliation : œuvre de concilier ; tenter de  
parvenir à un accord, ce qui impose des échanges  
convenus et / ou appropriés.

L'ambiance d'un entretien de conciliation mené  
dans le respect des intervenants est la condition  
essentielle pour favoriser un accord entre les  
parties.

Tout différend d'ordre civil rentre dans le champ  
de compétence de la conciliation, à l'exception des  
différends d'ordre familiaux à l'appréciation du  
Juge aux affaires et des différends entre salariés et  
employeurs de la compétence du conseil des  
Prud'hommes. Les infractions au Code Pénal ne  
rennent pas dans le champ de compétence de la  
conciliation.

**Le conciliateur**, auxiliaire de justice assermenté,  
nommé dans sa fonction par le Procureur de la  
République avec le concours du Président de la  
Cour d'Appel de son lieu d'exercice, est soumis à  
leur autorité. Sa fonction consiste à faire rencontrer  
les parties, favoriser l'échange entre elles, veiller  
au respect des intérêts de chacun en s'inspirant du  
droit, aider à la réalisation du compromis. Un  
conciliateur n'est pas un magistrat, il n'est pas  
autorisé à rendre la loi.

Il est tenu au secret le plus absolu, son concours est  
gracieux.

**Bilan 2019 des conciliations :**

- 37 visites reçues, 14 affaires terminées.

## PRÉSENTATION D'UN SERVICE COMMUNAL

### LES SERVICES TECHNIQUES



**Olivier DECAD, agent  
de maîtrise,  
chef de service**  
☎ 06 78 95 28 91

**Secondé par  
Christophe MALATRAY,  
agent polyvalent**  
☎ 06 76 26 97 84



*Les services techniques sont composés de 8 agents polyvalents titulaires (Nicolas JOPPIN en détachement pour une période d'une année à/c du 1<sup>er</sup> février) et éventuellement de 2 saisonniers en été, sous la responsabilité du chef de service et de l'élu en charge.*

*Les missions principales sont*

- *L'entretien des espaces verts (fleurissement estival et hivernal), arrosage en horaires décalés pour les agents, désherbage sans pesticide, entretiens des terrains de foot, du parc Buirette et du cimetière, la tonte (RAPPEL ! Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal ne serait-ce par respect du travail des agents qui ont régulièrement leurs vêtements souillés et aussi pour le bien être des administrés), la taille des arbres et le ramassage des feuilles en automne.*
- *L'entretien des bâtiments (salle des fêtes, mairie, écoles, logements, complexe sportif, centre culturel et associatif Jean HUGUIN) : mises aux normes électriques, suivis des maintenances réalisées par des entreprises, travaux de plomberie, de maçonnerie, de peinture...*
- *L'entretien et les petites réparations de la voirie (peinture routière, signalisation) ainsi que la viabilité hivernale (déneigement et salage des rues et des accès aux bâtiments publics),*
- *L'éclairage public (pose des illuminations, dépannage des lampadaires lorsque la collectivité a une nacelle à disposition),*
- *Les réparations pour incivilités (tags, détériorations du mobilier urbain),*
- *La mise à disposition du personnel pour la manutention et la sécurité lors des cérémonies et manifestations diverses.*



*Frédéric BOURGOIN, Lionel BOUCHER,  
Olivier DECAD, Philippe MIRBEAU  
Cédric CLOSSON, Christophe MALATRAY  
et Antoine BODOT*

Olivier DECAD et Christophe MALATRAY sont également chargés des états des lieux lors des réservations de la salle des fêtes.

**Les services techniques sont situés  
27 avenue du Général DE GAULLE.  
Horaires : du lundi au jeudi,  
de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le  
vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00.**

Par l'intermédiaire de la directrice de la Résidence Pierre SIMON, les résidents remercient le magasin Carrefour Contact pour son don de galettes des rois et l'Union musicale pour son don de 80 calendriers.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Communauté de Communes a en charge la collecte et la gestion des déchets.

Le ramassage des **ordures ménagères et biodéchets** s'effectue **tous les vendredis**. Il vous appartient de sortir vos sacs ou bacs roulants **LA VEILLE AU SOIR**.

Le fait de sortir ses poubelles trop tôt et de les laisser sur le trottoir en dehors des jours de collecte est punissable d'une amende pouvant aller jusqu'à 150 €.

**Les sacs jaunes** sont ramassés une fois sur deux, soit les **semaines impaires**. Merci de consulter les calendriers des collectes 2020 que vous avez reçus dans votre boîte aux lettres.

Pour notre environnement, veillez à trier vos ordures et à ne rien déposer aux pieds des containers à verre et papier. Les nouvelles cartes de déchetterie seront à retirer à la Communauté de Communes en remplacement des anciennes (GEOTER) à/c du 20 janvier.

# Agenda FÉVRIER

**Samedi 1er février,**  
Soirée bavaroise organisée par  
l'Union musicale  
☎ 06 69 98 34 61



**Samedi 08 février,**  
Loto de l'Olympic Suippas



## SUIPPES ANIMATION

Le carnaval aura lieu le samedi 04 avril,  
De 14h00 à 18h00  
Le thème est « Autour d'Arlequin »

N'hésitez pas à aller à la rencontre des carnavaliers pour les regarder travailler, discuter et pourquoi pas leur apporter un peu d'aide, vous êtes les bienvenus.

Le local situé 35 rempart du Nord  
(Toute la journée sauf le week-end)  
☎ 03 51 41 29 40

[suippes.animation@outlook.fr](mailto:suippes.animation@outlook.fr)

## VIE SPORTIVE

**Florence MALATRAY**

Courriel : [viesportive@villedesuippes.fr](mailto:viesportive@villedesuippes.fr)

☎ 07 71 92 47 78

Complexe sportif Jules COLMART

**Samedi 08,** 10h-12h, « Le sport ça me dit »

Activité : Floorball

**Samedi 15,** 10h-12h, Suippes en mouvement,  
Ateliers

## PHARMACIES DE GARDE

Composez le 32.37, numéro accessible 24H/24H.  
Faites le **15** en cas de problème de santé en soirée  
ou le week-end.

Impression par la Ville de SUIPPES

☎ 03 26 70 08 55 – [mairie@villedesuippes.fr](mailto:mairie@villedesuippes.fr)

Ne pas jeter sur la voie publique

## LE SITE WEB EST EN COURS DE MAINTENANCE

Vous pouvez prendre rendez-vous en ligne pour les cartes d'identité et les passeports.

Il vous suffit de taper dans le moteur de recherche « suippes.fr » puis « Suippes - Site officiel de la commune ».



<https://www.facebook.com/rejane.suippes>

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

*Avec nos vœux de santé et de prospérité aux nouveaux nés et nos félicitations aux parents.*

A Bezannes, le 10 décembre 2019,  
Kylie d'Aurélien CHRISTOPHE et Elodie CARON

A Châlons-en-Champagne, le 18 novembre 2019,  
Luna de Julien PETIT et Stéphanie LEFEVRE

### MARIAGES

*Avec nos félicitations et nos vœux de bonheur.*

Le 18 octobre 2019  
Entre *Quentin RASSELET*, fils de Frédéric RASSELET et Claudine DEGRANDCOURT,  
Et *Emeline CARILLON*, fille de Alain CARILLON et Catherine RAULIN

### PACS

Le 20 décembre 2019, entre *Aurélien BARTOS* et *Jessica DA COSTA DOMINGUES*

Le 30 décembre 2019 entre *Jérémy KOULMANN* et *Julie ALEXANDRE*

### DÉCÈS

*Avec nos sincères condoléances*

A Châlons-En-Champagne, le 11 décembre 2019,  
*Marie FRANÇOIS*, épouse de *Charles NOËL*,  
dans sa 83<sup>ème</sup> année

A Suippes, le 18 décembre 2019, *Guy MORAND*,  
époux de *Christiane CAILLET*, dans sa 93<sup>ème</sup> année

A Suippes, le 24 décembre 2019, *Jacqueline STOREZ*,  
veuve de *René CROMBEZ*, dans sa 91<sup>ème</sup> année.